

Je dois faire ma carte d'identité



Comment faire ?

ÉTAPE 1 / Je prends rendez-vous en mairie au 01 69 39 89 89

ÉTAPE 2 / Je fais une pré-demande en ligne.

PRÉ-DEMANDE



ÉTAPE 3 / Je réunis **TOUTES** les pièces complémentaires nécessaires au dépôt complet de mon dossier le jour de mon rendez-vous.

PHOTO D'IDENTITÉ



JUSTIFICATIF DE DOMICILE



En fonction de mon motif...

SITUATION A

1^{RE} DEMANDE



PASSEPORT OU ACTE DE NAISSANCE SI PAS DE PASSEPORT

SITUATION B

RENOUVELLEMENT POUR CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL



ACTE NAISSANCE + ANCIENNE CARTE

SITUATION C

RENOUVELLEMENT POUR PÉREMPTION*, CHANGEMENT D'ADRESSE



ANCIENNE CARTE

SITUATION D

RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL



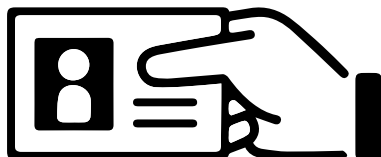
TIMBRE FISCAL + PASSEPORT OU ACTE DE NAISSANCE SI PAS DE PASSEPORT

**Pour les cartes établies à partir de janvier 2004 pour un majeur, la durée de validité sur le territoire national est prolongée de 5 ans. La préfecture refusera donc de la refaire si je ne suis pas dans une des situations énoncées.*

Comment faire ?

ÉTAPE 1 / Je prends rendez-vous en mairie

- Je choisis une mairie (une demande de carte d'identité peut être faite dans la mairie de votre choix équipée d'un dispositif de recueil).
- Je retirerai ma carte d'identité dans la mairie où j'ai effectué ma demande.



A Brunoy

Mairie - Place de la mairie (en centre-ville, proche RER D)
01 69 39 89 89.
Fermée tous les mercredis après-midi et samedis après-midi

Mairie annexe
Pôle de services publics – 101, rue de Cerçay (à 3 min. du centre-ville, bus lignes M, C1 et C2)
01 60 47 81 40.
Fermée tous les mercredis après-midi et samedis après-midi
Zone de stationnement gratuit.

ÉTAPE 2 / Je fais ma pré-demande en ligne

- UNIQUEMENT sur le site de l'ANTS <https://ants.gouv.fr> (la pré-demande est gratuite et je dois payer 25€ pour un timbre fiscal qu'en cas de perte ou de vol).
- Je peux effectuer une **double demande** (passeport + carte d'identité), dans ce cas, je clique sur « double demande » pour l'établir.
- Je remplis la pré-demande en ligne.
- Si je le peux, j'imprime le récapitulatif de ma pré-demande reçu par mail en pièce jointe (si je ne reçois pas de mail récapitulatif c'est que ma pré-demande n'est pas terminée).
- Si je ne peux pas l'imprimer, je note le numéro d'enregistrement de ma pré-demande qui est impératif à l'acceptation de mon dossier en mairie, en plus des pièces justificatives suivantes.

ÉTAPE 3 / Je réunis les documents demandés

- Je réunis les documents demandés et les présente en **ORIGINAL ET EN PHOTOCOPIE** le jour de mon rendez-vous en mairie.

Quels documents fournir ?

POUR TOUTES LES SITUATIONS

- **1 photographie d'identité** de format 35x45mm, en couleur, récente (moins de 6 mois), parfaitement ressemblante, non scannée, sur fond uniforme gris clair ou bleu clair, sur papier photographique, sans pliure ni trace et représentant le demandeur de face et tête nue de tout objet (bouche fermée, yeux ouverts, oreilles et cou dégagés, sans ombre ni reflet sur le visage). Sans lunettes, ni boucles d'oreilles. **La photographie ne doit pas avoir été utilisée précédemment pour un autre titre d'identité émis il y a plus de 6 mois. Ne pas découper les photos.**

- **1 justificatif de domicile récent** (moins de 6 mois pour les factures, moins d'1 an pour les avis d'imposition) au nom du demandeur :
 - Majeurs hébergés : justificatif récent au nom de l'hébergeant + sa pièce d'identité en cours de validité + attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant.
 - Majeurs sans domicile stable : attestation délivrée par le CCAS.
 - Mineurs : justificatif récent au nom du parent dépositaire + pièce d'identité du parent qui dépose la demande + en cas de divorce : intégralité du jugement.
 - Mineurs en résidence alternée : 1 justificatif récent par domicile + pièce d'identité des parents en cours de validité + jugement ou accord entre les parents.

- **Mineurs : pièce d'identité en cours de validité du parent** qui dépose la demande.

EN FONCTION DE VOTRE CAS...

...SITUATION A : PREMIÈRE DEMANDE

Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

OU à défaut

1 Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale de mon acte de naissance).

En France, la délivrance des actes d'état civil est gratuite.

1 Justificatif de la nationalité française du demandeur ou du parent, si le demandeur ou ses parents ne sont pas nés en France dans les cas où le justificatif d'état civil ne suffit pas à attester la nationalité.

Exemples : acte d'état civil avec mention attestant de l'acquisition ou de la réintégration dans la nationalité française, certificat de nationalité française, déclaration de nationalité, décret de naturalisation ou de réintégration.

Mineurs : si l'acte de naissance ne permet pas de démontrer l'autorité parentale, présenter une déclaration conjointe de l'exercice en commun de l'autorité parentale (délivrée par le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance).

...SITUATION B : RENOUELEMENT D'ÉTAT CIVIL

Ancienne carte d'identité

1 Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale de mon acte de naissance).

Pour l'utilisation d'un nom d'usage

Nom de l'époux : acte de naissance de moins de 3 mois avec mention du mariage (ou acte de mariage de moins de 3 mois).

Nom de l'ex-conjoint : accord de l'ex-conjoint + copie de sa pièce d'identité ou jugement de divorce dans son intégralité.

Nom de l'époux décédé : acte de décès (à demander à la mairie de son lieu de décès).

Noms des deux parents : copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur de moins de 3 mois.

...SITUATION C : RENOUELEMENT POUR PÉREMPTION,

CHANGEMENT D'ADRESSE

Ancienne carte d'identité

ET si ma carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans

Passeport en cours de validité ou **1 Acte de naissance** de moins de 3 mois (copie intégrale).

...SITUATION D : RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL

Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

OU à défaut

1 Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale de mon acte de naissance).

En France, la délivrance des actes d'état civil est gratuite.

Vol : la déclaration de vol (original + photocopie) faite au commissariat (N° NOR INTDo400004C du ministère de l'intérieur du 19/01/2004).

Perte : la déclaration de perte sera faite en Mairie lors du dépôt de mon dossier de renouvellement.

Timbre fiscal de 25€ en vente dans les bureaux de tabac et en ligne sur timbres. impots.gouv.fr uniquement.

Que faut-il retenir ?

Moins de 18 ans : c'est l'un des représentants légaux qui devra récupérer le titre, la présence de mon enfant mineur ne sera demandée qu'au dépôt du dossier.

La **restitution de mon ancienne carte d'identité est OBLIGATOIRE**

Si pour quelque raison que ce soit je ne suis pas en mesure de restituer mon ancienne carte d'identité, la nouvelle ne pourra m'être remise qu'en échange d'une déclaration de perte ou de vol et d'un timbre fiscal de **25€**.

Délais d'obtention

Le délai minimum d'obtention varie de **2 à 5 semaines entre les mois d'août et avril et de 6 à 8 semaines entre les mois de mai et juillet**. Si vous prévoyez un voyage pour les vacances d'été, il est vivement conseillé de faire votre demande avant le mois de mai.

En cas de perte ou de vol de l'ancien titre, le délai d'obtention sera prolongé. Il est donc conseillé de ne pas faire de réservation avant l'obtention du titre.

Pour les familles qui viennent d'obtenir la nationalité, il faudra attendre d'avoir les titres des parents pour déposer le dossier des enfants.

Délai de retrait de la nouvelle carte d'identité

Le délai est impérativement de **3 mois**. Passé ce délai, nous serons dans l'impossibilité de vous remettre la carte d'identité qui sera retournée à la Préfecture pour destruction.

Date de mon rendez-vous :

Lieu de mon rendez-vous

- Mairie - Place de la mairie - 01 69 39 89 89.
- Mairie annexe - Pôle de services publics
101, rue de Cerçay - 01 60 47 81 40.

Commentaire :

.....

.....

.....